

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Code du produit : KT10187G01
Nom du produit : AF 4000 FOUNT;Incolore

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fountain Solution concentrate for Lithographic Printing
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.
Zone Industrielle de Breuil le Sec
F-60676 Clermont Cedex
FRANCE
Tel: +33 3 44 77 67 00

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : compliance.centre@flintgrp.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

Historique

Date d'impression : 12.09.2014.
Date d'édition/ Date de révision : 19.02.2014.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 2.01

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification et étiquetage selon le règlement 1907/2006/CE (REACH)

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

2.1b Classement de la substance ou du mélange

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38
R43

Risques physiques/chimiques : Non applicable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Non applicable.

2.2b Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger :



Irritant

Mentions de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AF 4000 FOUNT;Incolore

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Phrases de sécurité** : S23- Ne pas respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37- Porter des gants appropriés.
S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Contient du (de la)** : mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Résultats des évaluations PBT et VPVB: Voir sections 12 pour obtenir des détails.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	%	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS	Numéro CE	Classification
2-butoxyethanol	10-20	01-2119475108-36-XXXX	111-76-2	203-905-0	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38 Non classé. [1] [2]
Glycérine	10-15		56-81-5	200-289-5	Non classé. [2]
Triéthanolamine	1-5	01-2119486482-31-XXXX	102-71-6	203-049-8	Non classé. [2]
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	0.0015-0.06		55965-84-9		T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50/53 [1]

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Ingrédients dangereux / Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Nom chimique	Numéro CAS	Mentions de danger	Classification
2-butoxyethanol	111-76-2	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/ IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Non réglementé.
Glycérine	56-81-5	Aucun effet important ou danger critique connu.	Non réglementé.
Triéthanolamine	102-71-6	Aucun effet important ou danger critique connu.	Non réglementé.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3

AF 4000 FOUNT;Incolore

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Peut provoquer une allergie cutanée.
Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes
à long terme.

CORROSION/IRRITATION
CUTANÉES - Catégorie 1B
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE -
Catégorie 1
TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU
AQUATIQUE - Catégorie 1
TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE
MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne rien administrer par voie orale. Ne PAS faire vomir.

Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Information toxicologique (section 11)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Utilisables Moyens d'extinction : Recommandé :, mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

AF 4000 FOUNT;Incolore

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

En raison de la teneur en solvants organiques du mélange :
Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone.

Ne pas respirer les aérosols. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

En raison de la teneur en solvants organiques du mélange : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Stocker conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10).
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
En raison de la teneur en solvants organiques du mélange :
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

7.4 Autres informations

Non applicable.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
2-butoxyethanol	Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Remarques: regulatory binding exposure limits, decree n° 2007-1539 of 26/10/2007, pursuant to article R. 4412-149 of the Labour Act . STEL: 246 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 50 ppm 15 minute(s). TWA: 49 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 10 ppm 8 heure(s).

AF 4000 FOUNT;Incolore

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Glycérine

Ministère du travail (France, 7/2012). Remarques: indicative exposure limits as published in Circulars between 1982 and 1996.

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: aerosol

Autre Limites d'exposition : CMR: Voir Information toxicologique (section 11)

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelles

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé:

4 à 8 heures : polyéthylène (PE) ou Viton® gants.

Références: <http://www.esig.org/en/library/publications/best-practice-guides>

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Jaune.

Odeur : Caractéristique.

Seuil de l'odeur : Non disponible.

pH : 4.6 à 4.8

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : >= 100 °C

Point d'éclair : Vase clos: > 100°C [theoretical]

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites d'explosivité

Seuil minimal: : Non disponible.

Seuil maximal: : Non disponible.

Pression de vapeur : < 23 hPa

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité : ~ 1 g/cm³

AF 4000 FOUNT;Incolore

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité	: Soluble dans l'eau en toutes proportions.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: ca 244 °C
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

TDAA : Non disponible.

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

10.3 Risque de réactions dangereuses

Non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :
agents oxydants, alcalins forts, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Substances / Mélanges

Toxicité aiguë :

AF 4000 FOUNT;Incolore

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Glycérine	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
Triéthanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	DL50 Orale	Rat	53 mg/kg	-

Irritation/Corrosion : Provoque une irritation des yeux. Irritant pour la peau.

Sensibilisation : Peut déclencher une réaction allergique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Mutagénicité : Non disponible.

Cancérogénicité : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Risque d'absorption par aspiration : Non disponible.

Toxicité chronique : Non disponible.

Tératogénicité : Non disponible.

Autres renseignements

Toxicocinétique

Absorption : Non disponible.

Distribution : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, le système lymphatique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

Métabolisme : Non disponible.

Élimination : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une ou des substances dangereuses pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

12.1 Données toxicologiques

AF 4000 FOUNT;Incolore

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
2-butoxyethanol	Aiguë CE50 >1000 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 800000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1250000 ug/L Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina - 40 à 100 mm	96 heures
Glycérine	Chronique NOEC 1000 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 54 à 57 ml/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - 0.9 g	96 heures
Triéthanolamine	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 11800000 à 13000000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - 30 jours - 18.1 mm - 0.083 g	96 heures
	Chronique NOEC 16000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures	21 jours

12.2 Persistance/dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

12.6 Effets nocifs divers

AOX : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

AF 4000 FOUNT;Incolore

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

14.1 Numéro NU : Non applicable.

14.2 Nom d'expédition correct : Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Substances polluantes en milieu marin : Non disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Teneur en COV : ~ 17.6 % ~ 184.8 g/L

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : 2-butoxyethanol RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

CEPE MSDS Code : 2

Texte complet des phrases R dont il est question aux sections 2 et 3 - Europe

R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être conformes à l'Annexe II du Règlement CE n° 1907/2006.

AF 4000 FOUNT;Incolore

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'édition/Date de révision : 2/19/2014.

Version : 2.01

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.